



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 22 mars 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Mesdames les conseillères Caroline Murray et Louise Boudrias sont absentes.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, François Léveillé, directeur du cabinet du conseiller désigné, Laurence Gillot, conseillère stratégique du cabinet du conseiller désigné, Daniel Feeny et Éric Pilotte, attachés politiques et M^{re} Geneviève Leduc, greffière ainsi que Martin Beaulieu, Jean Boileau, Émilie Chasles, Josée Laurin-Jolicoeur, Chantal Marcotte, Vincent Paquette et Frédéric Vandal.

CP20220322-P1

BILAN ANNUEL DE L'EAU 2020

Présentation par madame Chantal Marcotte.

Cette dernière explique le contexte de la présentation et indique que le but est de déposer le bilan de l'eau 2020 au conseil municipal afin de remplir tous les critères en lien avec l'écoconditionnalité lors des demandes de subventions.

Madame Marcotte présente les éléments suivants :

- Les principes généraux de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- Le bilan annuel de l'eau 2020;
- Le plan d'action 2021-2022.

RECOMMANDATION :

CP-ENV-2022-008

Accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2020.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- Les pertes d'eau dans le réseau d'aqueduc de la Ville. Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souhaite obtenir le nombre de litres qui est perdu chaque année dans le réseau d'aqueduc de la Ville par rapport à ce qui est consommé par les citoyens. Madame Marcotte répond qu'elle ne sait pas si la Ville détient toutes les données pour répondre à cette question. Comme il n'y a pas de compteurs d'eau sur tout le territoire de la ville, ce chiffre est difficile à évaluer. Elle va tout de même faire certaines vérifications et lui revenir à cet effet. Monsieur Leclerc veut en savoir davantage sur l'indice IFI (indice de fuites dans les infrastructures) et sa méthode de calcul. Madame Marcotte lui répondra bientôt à ce sujet;
- Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si le paiement d'une taxe supplémentaire pour les propriétaires qui utilisent un arrosoir automatique a déjà été envisagé. Madame Marcotte répond que cette idée pourrait être analysée;

- Le nombre d'employés qui sont responsables de faire respecter la réglementation;
- Les raisons qui peuvent expliquer l'augmentation de la consommation d'eau des citoyens;
- La différence entre une fuite régulière et un bris d'aqueduc;
- Le rapport de la vérificatrice générale concernant le rattrapage à faire pour la réfection des rues et des infrastructures souterraines (égouts, aqueduc, etc.);
- Les compteurs d'eau des ICI (industries, commerces et institutions) qui sont détenus par des OBNL et les programmes de subvention pour les aider avec cet achat. Madame Marcotte précise que la Ville paye pour les compteurs d'eau et que l'organisme paye pour l'installation. Elle ne croit pas qu'il existe des programmes de subvention;
- Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que l'évaluation de la cote « PCI » inclut non seulement l'état de l'asphalte, mais aussi ce qui est sous la surface. Il demande si la perte d'eau est incluse dans la cote « PCI »? Madame Marcotte fera les vérifications et reviendra aux élus avec une réponse;
- Le rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable et plus particulièrement la section 6 de ce tableau portant le titre « Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau ». Madame la conseillère Anik Des Marais et monsieur le conseiller Steve Moran indiquent que ce tableau est difficile à comprendre et à interpréter. Il y a un montant en 2021 et il n'y a rien pour les années subséquentes. Les élus demandent si la Ville détient les fonds nécessaires pour maintenir les infrastructures dans le futur. Madame Marcotte et monsieur André Turgeon donnent certaines explications et indiquent notamment que la Ville est très bien positionnée pour les années à venir. Monsieur Turgeon mentionne qu'il est ouvert à répondre en détail aux questions dans le cadre d'une autre rencontre puisqu'il est difficile d'y répondre dans le cadre de la réunion actuelle;
- Des préoccupations sont émises quant au déficit en infrastructures et le remplacement des conduites en plomb. Par rapport à ce dernier élément, l'administration indique que des informations seront données au début du mois de mai;
- La réglementation municipale qui porte sur l'utilisation de l'eau;
- La qualité de l'eau à Gatineau;
- Monsieur le conseiller Daniel Champagne aimerait savoir si la principale perte en eau se situe avant tout dans les infrastructures de la Ville. Madame Marcotte répond que les analyses doivent être poursuivies à cet effet.

Madame la mairesse France Bélisle revient sur le nombre d'employés qui sont responsables de faire respecter la réglementation sur l'eau. Dans le contexte des enjeux de main-d'œuvre, il faut réfléchir à ces postes pour les rendre permanents. Par exemple, ils pourraient faire appliquer d'autres règlements municipaux durant l'année. Pour ce qui est des compteurs d'eau dans les ICI, elle demande comment la Ville s'y prendra pour monitorer ce qui se passera dans les entreprises. Madame Marcotte explique que 500 compteurs seront installés cette année et qu'il y aura le captage de données automatiques. Madame la mairesse demande si la réglementation devrait être adaptée pour donner plus de souplesse aux projets d'agriculture urbaine. Madame Marcotte indique que des analyses ont été faites en ce sens et qu'il ne semble pas y avoir d'enjeux. Le Service de l'environnement travaille avec le Service des loisirs sur le dossier des jardins communautaires et leur accès à l'eau afin de s'assurer de pouvoir les approvisionner.

Les élus acceptent le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2020 et il sera ajouté à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 12 avril 2022.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 30.

Reprise du comité plénier à 10 h 40.

Monsieur Yvan Moreau se joint à la rencontre.

CP20220322-P2

SYSTÈME D'INCITATIFS TARIFAIRES : CHANGEMENT D'OUTIL DE COLLECTE POUR LES SURPLUS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Présentation par madame Chantal Marcotte et monsieur Vincent Paquette.

OBJECTIFS :

- Présenter un bilan de la vente de sacs de surplus d'ordures;
- Faire un état de situation du système d'incitatif tarifaire;
- Proposer des modifications pour l'outil de collecte des surplus d'ordures.

RECOMMANDATION :

CP-ENV-2022-009

Autoriser le Service de l'environnement à changer le sac tarifé pour une étiquette tarifée afin d'identifier les surplus d'ordures ménagères.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- Une suggestion est faite de modifier la page 12 de la présentation afin d'indiquer les quantités dans les bacs plutôt que les pourcentages;
- De gros sacs de déchets peuvent être utilisés dans la mesure où ils ont une capacité maximale de 25 kilogrammes et qu'ils portent une étiquette;
- La possibilité que les garderies résidentielles obtiennent des bacs de déchets plus gros et que des avantages soient offerts aux citoyens qui utilisent des produits réutilisables (comme des couches et des produits d'hygiène féminine). Madame Marcotte répond que des vérifications ont été faites dans le passé pour permettre des accommodements en environnement et il s'avère que juridiquement, ce n'est pas possible. Pour ce qui est des mesures éco-gestes, il s'agit d'un dossier qui sera traité par la Commission en environnement;
- Les appels d'offres pour la production des étiquettes et les moyens de diminuer la falsification des étiquettes;
- Les déchets ultimes et le pourcentage des citoyens qui utilisent les sacs tarifés.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc est sceptique quant à l'implantation de cette recommandation. Il a peur du message qui sera lancé aux citoyens et il n'a pas l'impression qu'il s'agit de la bonne solution pour changer les habitudes. Ayant déjà travaillé comme éboueur dans le passé, il croit notamment que ces derniers ne feront pas de vérification avant de ramasser les sacs de déchets.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron est d'accord avec monsieur Leclerc. Elle croit que les derniers changements faits par la Ville en matière de déchets sont encore trop récents pour les modifier de nouveau. Nous sommes toujours en période d'adaptation. Il faudra une bonne campagne de communication pour annoncer ces nouveautés aux citoyens.

Madame la mairesse France Bélisle est favorable à la réglementation. Elle souligne l'importance de la communication pour ce changement d'habitude et elle s'attend à ce qu'il y ait des stratégies de communication. Elle demande à madame Marcotte de faire les suivis avec le Service des communications et d'informer les élus des prochaines étapes pour que ces derniers puissent répondre aux citoyens.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande si, suite à l'implantation de l'étiquette tarifée, l'administration fera un suivi aux élus et présentera les adaptations nécessaires, le cas échéant. L'administration confirme que ce sera le cas.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande pour quelle raison cette présentation est faite au comité plénier alors que la recommandation n'a pas été approuvée par le comité exécutif. Monsieur Luc Bard répond que l'administration voulait obtenir une orientation du comité plénier pour que les équipes poursuivent leur travail. La prochaine étape consistera à faire adopter, par le comité plénier, l'octroi du contrat.

Monsieur le conseiller Steve Moran est d'avis que selon le règlement de régie interne de la Ville, ce n'est pas le mandat du comité plénier. Monsieur Champagne s'en assurera.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande le vote.

Tous les élus votent en faveur de la recommandation sauf monsieur le conseiller Edmond Leclerc et madame la conseillère Isabelle N. Miron.

La majorité des élus sont en faveur de la recommandation.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 40.

Reprise du comité plénier à 13 h.

Madame Andrée Loyer ainsi que messieurs André Turgeon, Daniel Feeny et Éric Pilote quittent la rencontre.

Se joignent à la rencontre mesdames Geneviève D'Amours et Mychelle Vaive ainsi que monsieur Martin Bisson.

CP20220322-P3

ÉTAT D'AVANCEMENT – PLAN DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES

Présentation par mesdames Geneviève D'Amours, Mychelle Vaive et Émilie Chasles.

Monsieur le conseiller Steven Boivin fait un mot d'introduction, il retient le thème « Gatineau autrement » pour chacun des aspects du plan directeur des infrastructures récréatives. Il remercie les services et les membres de la Commission qui accueillent favorablement ce plan.

OBJECTIFS :

- Présenter le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires (PDIRSC);
- Obtenir des orientations du conseil municipal pour l'élaboration du plan d'intervention.

Madame Andrée Loyer et monsieur Daniel Feeny se joignent à la rencontre.

RECOMMANDATIONS :

Recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine :

La Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine appuie la vision et les principes directeurs du Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires.

Recommandations de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire :

CP-CLSDC-2021-11*

d'accepter le dépôt du rapport « Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires », rédigé par la firme BC2 Groupe Conseil inc.

CP-CLSDC-2021-12*

d'élaborer un plan d'intervention qui servira à mettre en œuvre le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires.

Recommandations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés :**CP-SLSDC-2022-16**

Adopter le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires, du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

CP-SLSDC-2022-17

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour élaborer un plan d'intervention qui servira de plan de mise en œuvre et d'un cadre financier du Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- Le rôle de la Ville dans l'offre de ces services aux citoyens alors qu'elle est déjà responsable des infrastructures (rues, aqueduc, etc.);
- L'importance de ne pas doubler l'offre sur le territoire et les moyens qui sont mis en place pour éviter que cela se produise;
- Certains éléments de l'ancien plan directeur par rapport à celui d'aujourd'hui;
- Le pickleball et l'importance d'obtenir certaines données qui découlent du plan stratégique de l'Association régionale de pickleball de l'Outaouais. Il y a une importante croissance de joueurs pour ce sport et la Ville doit en tenir compte dans sa planification. En plus des sites multi-usages, il doit y avoir des sites permanents;
- La charte du budget participatif qui va de pair avec la mise en place d'un Office de consultation publique;
- La nécessité d'entretenir les centres communautaires, l'importance de les utiliser davantage, d'y ajouter de l'animation et de considérer les besoins sociaux économiques des utilisateurs;
- Le besoin de rendre les parcs plus accessibles, d'y augmenter la canopée et de penser à la possibilité d'implanter des parcs quatre saisons;
- Le droit de préemption sur les terrains de la Ville;
- Le manque d'infrastructures récréatives, sportives et communautaires dans l'est de la ville et la vision du conseil pour cette portion du territoire;
- Le principe d'équité et l'importance de la vue d'ensemble sur toute la Ville;
- Le manque de pistes de courses à pied (intérieur et extérieur). Il s'agit d'un sport qui peut être pratiqué par tous et à tous âges.
- Le pourcentage de la cession aux fins de parc d'un site qui est développé par un promoteur, la possibilité pour un promoteur de donner une compensation financière au lieu d'un terrain et le fait que ces terrains sont parfois difficilement aménageables;

- Les critères de priorisation du plan d'investissements communautaires (PIC) et l'enveloppe budgétaire du PIC. Monsieur Yess Gacem indique que l'enjeu de ce plan est le manque d'investissement des dernières années et le fait que l'investissement annuel n'a pas été indexé depuis longtemps, faisant en sorte que l'enveloppe budgétaire est limitée. Il y a très peu de sommes pour faire du développement. Monsieur Gacem mentionne qu'il n'y a pas eu de stratégie financière pour le PIC dans les 10 ou 15 dernières années;
- L'échéancier pour l'élaboration du plan d'intervention. L'administration indique qu'il est souhaité que les élus aient toute l'information en main au moment de la prochaine étude du budget. Une présentation pourrait avoir lieu au début de l'été ou à l'automne;
- La réactualisation du plan de maintien des actifs. L'administration mentionne que le Service des biens immobiliers a eu le mandat d'établir la valeur marchande des infrastructures et des terrains des arénas du secteur de Gatineau et de celui de Guertin. Prochainement, cette analyse sera déposée au conseil ainsi que les options possibles pour chacun de ces arénas.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin signale le fait qu'il n'y a pas de grand parc dans le district de Limbour. Une démarche citoyenne a eu lieu l'été dernier concernant l'espace qu'occupe les parcs du Vallon, René-Lévesque, marais de Touraine et Trigance. Il mentionne qu'un rapport a été remis aux Services. Madame D'Amours répond que ce sera inscrit au PIC et sa priorisation sera faite selon les critères qui seront identifiés.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande si cette présentation pourrait être scindée en plusieurs petites présentations parce qu'il y a plusieurs éléments à couvrir. Il réfère à la page 66 de la présentation où il est écrit « remplacer les terrains de la Fonderie par un nouveau pôle d'excellence sportive dans l'Ouest ». Il croit que ce site n'est pas vraiment situé dans l'ouest de la ville et qu'il doit être conservé pour les besoins du centre-ville. Ce secteur a une réalité sociodémographique unique et il doit être développé d'une façon spéciale. Le centre-ville de Hull manque de terrains sportifs intérieurs et ces installations attirent les familles. Madame D'Amours précise la notion de l'Est et de l'Ouest (à l'est de la rivière Gatineau et à l'ouest de cette rivière).

Madame la mairesse France Bélisle fait référence aux écoles indiquées dans la présentation. Il faudra voir comment les écoles pourraient intégrer ou accueillir des infrastructures sportives dans l'avenir. Il existe un grand enjeu pour tous ces besoins qui ont été nommés : la disponibilité des terrains. Monsieur Gacem confirme que les terrains municipaux sont pratiquement inexistantes pour répondre aux besoins croissants dans l'Ouest. Nous avons l'option d'optimiser nos installations actuelles ou d'acheter des terrains. Madame la mairesse ajoute que la Ville doit aussi penser aux organismes à but non lucratif qui ont des bâtiments et avec lesquels la Ville pourrait être partenaire. La politique culturelle doit être modernisée et elle doit tenir compte de l'animation dans nos parcs. Il faudra séquencer ce plan directeur et prendre des engagements précis. Pour ce qui est du financement, une réflexion collective et politique doit avoir lieu. Ces besoins chiffrés doivent faire partie de la réflexion de la stratégie financière afin de prendre des décisions éclairées.

La direction générale remercie les équipes de la Ville pour l'accomplissement de ce travail.

Les élus sont d'accord avec les recommandations et elles seront ajoutées à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 12 avril 2022.

Fin du comité plénier public à 15 h 25.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbaux des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 23 juin, 26 août, 29 septembre et 28 octobre et 25 novembre 2021